

## Crimes sexuels : les grands absents du procès Habré

(Dakar, le 16 octobre 2015) - Cinq semaines après le début du procès contre l'ex-président tchadien Hissène Habré, dix-sept organisations de défense des droits des femmes dont la [Fondation Panzi](#) du D<sup>f</sup> Mukwege, surnommé « l'homme qui répare les femmes », regrettent dans une Lettre ouverte l'insuffisante attention portée aux violences sexuelles dans l'acte d'accusation.

« Ne pas poursuivre Hissène Habré pour crimes sexuels serait un rendez-vous manqué avec l'histoire » préviennent-elles dans la lettre adressée au Président et au Procureur général des Chambres africaines extraordinaires chargées de juger les crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 à 1990.

Alors que cette semaine, ces Chambres s'appêtent à entendre pour la première fois des victimes de violences sexuelles, la lettre déplore la faible attention que les violences sexuelles ont reçu jusqu'à présent dans la procédure contre Hissène Habré. D'après les organisations signataires, des témoignages existants laissent présumer que la violence sexuelle était généralisée, y compris contre des hommes. Ils comprennent des récits de viols collectifs ainsi que d'esclavage sexuel dans les camps militaires.

Afin de ne pas laisser les crimes de violence sexuelle oubliés et impunis, les signataires de la lettre demandent « d'appeler plus de femmes à la barre et de s'assurer que chaque témoin, chaque victime, qui aurait pu avoir connaissance de ces faits soit interrogé sur l'usage de violences sexuelles dans les lieux de détention, lors d'arrestations, d'opérations militaires ainsi que dans les camps militaires afin de ne pas laisser de tels crimes oubliés et impunis. »

Un jugement reconnaissant les violences sexuelles comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité, s'inscrirait dans la droite ligne de la jurisprudence d'autres tribunaux internationaux et serait un signal fort donné à la communauté internationale ainsi qu'aux générations futures : cette forme de violence n'est pas un effet collatéral de la guerre ou d'un contexte répressif mais est constitutive d'un crime indépendant et international.

---

Dix-sept organisations ont signé la lettre ouverte, notamment des organisations africaines telles que [la Fondation Panzi](#) du D<sup>f</sup> Mukwege, détenteur de nombreux prix tels que le prix des droits de l'homme des Nations Unies et le prix Sakharov du Parlement européen. Des organisations américaines comme l'Institut des droits humains de la prestigieuse université de Yale ainsi que deux des plus importantes organisations internationales de défenses des droits des femmes qui œuvrent à développer la poursuite en matière de crimes de violences sexuelles devant les juridictions internationales : [Women's Initiatives for Gender Justice](#) et [Equality Now](#) ont également signé la lettre.

Habré est jugé par les [Chambres africaines extraordinaires](#) au sein des juridictions sénégalaises pour crimes contre l'humanité, torture et crimes de guerre. Ces Chambres ont été inaugurées par le Sénégal et l'Union africaine en février 2013 afin de poursuivre « *le ou les principaux responsables* » des crimes internationaux commis au Tchad entre 1982 et 1990, alors qu'Hissène Habré était au pouvoir. Le procès a repris le 7 septembre et devrait durer jusqu'au mois de décembre – plus d'une centaine de témoins et victimes sont attendus à la barre.